

## Communiqué de presse

### La CSTIT annonce le départ de son président-directeur général

**Yellowknife, T.N.-O. (le 26 avril 2019)** – La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) a annoncé aujourd'hui que, le 3 mai 2019, Dave Grundy quittera son poste de président-directeur général (PDG).

Nommé par le conseil de gouvernance de la CSTIT, M. Grundy a commencé à assumer les fonctions de PDG le 25 juillet 2011. Il est entré au service de la CSTIT en 2002, au terme d'une carrière de 30 ans dans la GRC.

En s'exprimant au nom du conseil de gouvernance, qu'il préside, Dave Tucker a déclaré : « Dave a fait preuve d'un leadership exceptionnel, d'un esprit positif et d'un grand dévouement à l'égard de la CSTIT ces 16 dernières années. Je sais que je ne suis pas le seul à lui être reconnaissant et je tiens à le remercier de ses nombreuses contributions, notamment l'expression de nos valeurs organisationnelles telles que l'intégrité, l'ouverture et le respect ainsi que l'édification de solides assises pour assurer notre croissance future. »

M. Grundy a souligné que « la décision de quitter ce poste n'a pas été facile, mais que le moment était venu de le faire », et ce, tant pour l'organisme que sa famille et lui-même. « Les personnes que j'ai côtoyées au fil des ans à la CSTIT resteront toujours une source d'inspiration pour moi, a-t-il ajouté. Je suis reconnaissant et honoré de conserver ces beaux souvenirs, et je suis très fier des progrès réalisés pour créer et maintenir des milieux de travail sécuritaires dans le Nord. »

Kim Collins-Riffel agira à titre de PDG intérimaire jusqu'à ce que le processus de recrutement soit mené à bien. La CSTIT poursuivra la mise en œuvre de ses initiatives stratégiques, déjà annoncées et contenues dans le plan stratégique 2018 à 2022.

-30-

Maggie Collins  
Gestionnaire des communications  
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs  
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut  
Tél. : 867-920-3854  
Courriel : [maggie.collins@wscc.nt.ca](mailto:maggie.collins@wscc.nt.ca)

*La CSTIT est un organisme gouvernemental indépendant chargé de l'administration des Lois sur l'indemnisation des travailleurs, des Lois sur la sécurité, des Lois sur l'usage des explosifs et des Lois sur la santé et la sécurité dans les mines, ainsi que de leurs règlements connexes.*

*De concert avec ses partenaires, la CSTIT fournit des services à près de 40 000 travailleurs et 4 000 employeurs dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Nous traitons plus de 3 000 demandes d'indemnisation et menons plus de 1 000 inspections chaque année pour maintenir la sécurité des milieux de travail nordiques. La CSTIT est unique au Canada, car il s'agit du seul organisme d'indemnisation à desservir des travailleurs dans plus d'une province ou d'un territoire. Nous offrons avec fierté nos services dans les langues officielles des deux territoires.*